

# SEANCE DU 20 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le vingt du mois de juillet sous la présidence de Gildas Marek, Maire, convocation le 13/07/2020.

## Sont présents

Mmes Gautheur, Lehoreau, Lelièvre, Thierry  
Mrs Brossard, Choisnet, Lalande, Leboucher

## Absents excuses

Mme Leroux procuration à Mr Leboucher  
Mr Mabit

## Secrétaire de séance

Mr Leboucher Yannick

## Ordre du jour

- Compte de gestion 2019 -compte administratif 2019 - affectation du résultat
- Budget commune 2020
- Délégués élus/agents CNAS
- Dissolution de la Caisse des Ecoles
- Subvention 2020 Sarmate Chasse
- Questions diverses (cantine/garderie remplacement, panneau route de Chaumont)

Mr Leboucher apporte des modifications au compte-rendu du 29 Juin 2020.

- Il tient à rappeler, qu'en aucun cas, il a précisé qu'il y avait une erreur dans le calcul des reports à nouveaux (fonctionnement et investissement) depuis 2016. Il souhaitait juste avoir des explications sur les montants figurants dans les comptes administratifs, car, étant membre de la commission « finances », cela lui semblait important de bien comprendre les chiffres mentionnés en vue de la préparation du B.P. 2020. Sur conseil de Mme Garanger Riverie, Mr Leboucher a contacté Mr Jacky BOISSEAU, Inspecteur adjoint des finances publiques à la trésorerie de Seiches sur le Loir, pour obtenir ces explications. Mme Gautheur précise qu'elle avait entendu plusieurs fois et compris qu'il avait parlé d'une erreur. Mr Choisnet indique que Mr Leboucher demandait seulement des explications. Mr Marek précise que les explications sont arrivées tardivement. Il n'y a pas d'autre remarque sur le compte rendu du 29/06/2020.

Mr Leboucher demande s'il serait possible que les conseillers puissent avoir le compte rendu, validé par le secrétaire de séance, avant qu'il soit publié sur Facebook. Dorénavant Mme Garanger Riverie prévoit de faire parvenir par mail le compte rendu, validé par le secrétaire de séance, à chaque conseiller avant la publication sur Facebook.

Mr Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Référent sécurité routière

- Achat masques CCALS
- Représentant commune eau (Sage)

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des présents d'ajouter ces divers points à l'ordre du jour.

### **COMPTE DE GESTION 2019 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le compte de gestion 2019 du receveur décide à l'unanimité des présents d'accepter le compte de gestion 2019.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit et d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement au budget prévisionnel 2020 de la commune.

#### *Section de fonctionnement*

Résultat excédent cumulé	22 475.05 €
--------------------------	-------------

#### *Section d'investissement*

Excédent	20 556.71 €
----------	-------------

Affectation du résultat au BP 2020

R001	20 556.71 €
------	-------------

R002	22 475.05 €
------	-------------

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020**

Après divers ajustements sur le budget 2020 de la commune, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des présents d'accepter le budget primitif 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 221 850.73 € pour la section de fonctionnement et à 52 773.59 € pour la section d'investissement.

### **DELEGUES ELUS/AGENTS CNAS**

A la suite des élections municipales de mars 2020, il est nécessaire de nommer un élu et un agent, délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale). Le conseil municipal décide de nommer Mr Marek Gildas, comme délégué élu et Mme Carole Garanger Riverie, comme déléguée agent, au CNAS, ils sont nommés pour une durée de six années.

### **DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES**

La télétransmission à la Préfecture va devenir obligatoire pour les budgets annexes, pour cela il faudra acheter un nouveau module chez Fast. Le budget de la Caisse des Écoles, existe grâce à la subvention versée tous les ans par le budget de la Commune. Le budget de la Caisse des Écoles, étant un budget avec peu d'écritures comptables à l'année, et afin de réaliser des économies, les conseillers municipaux décident la dissolution au 31/12/2020 du budget de la Caisse des Écoles. Le compte 6067, sur le budget de la commune 2021 sera dédié aux dépenses réalisées, par l'ancien budget de la Caisse des Écoles.

### **SUBVENTION 2020 SARMATE CHASSE**

Après avoir étudié le bilan de l'association Sarmate Chasse et obtenu des explications sur le fonctionnement de l'association, les conseillers décident à l'unanimité des présents de verser pour l'année 2020, une subvention à Sarmate Chasse. Cette subvention sera de 155 €.

### **REFERENT SECURITE ROUTIERE**

Il est nécessaire de désigner un référent sécurité routière, pour la DDT, Mme Thierry Mélissa est désignée référente sécurité routière pour la commune de Sermaise.

### **ACHAT MASQUES PAR LA CCALS**

La CCALS, vu la crise sanitaire a décidé d'acheter pour le compte des communes des masques lavables. Le prix du masque est de 2.6375 € x 348 masques (pour Sermaise) = 917.85 € - 348 € (participation de l'état) = 569.85 € : 2 = 284.93 € à la charge de la commune. C'est pourquoi, une convention entre la commune et la CCALS doit être prise. Les membres du conseil municipal décident de demander des explications sur la subvention de l'État, avant de délibérer sur ce sujet. Mr Gildas MAREK, maire, doit contacter Mme Elisabeth MARQUET, 1<sup>ère</sup> vice-présidente de la CCALS, à ce sujet, afin de bien comprendre le mode de calcul.

### **REFERENT COMMUNE EAU OU REPRESENTANT COMMUNAL RIVIERE (SYNDICAT MIXTE LOIRE AUTHION)**

Il est nécessaire de nommer un référent commune eau ou un représentant communal rivière pour le Syndicat Mixte Loire Authion, Mr Lalande est nommé référent commune eau ou représentant communal rivière.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme Gauthier précise que la Commission Vivre ensemble, s'est réunie, et que le 03/08, cette commission réalisera un inventaire de l'église. Après discussion, il a été décidé que l'église sera inscrite aux journées nationales du Patrimoine en septembre. Mme Lelièvre propose aussi de mettre en évidence, lors de ces journées, le lavoir.

#### **Remplacement à la cantine et à la garderie à partir de septembre 2020, en cas d'absence de Mme Rabel Christelle :**

Mme Garanger Riverie Carole assurera la garderie du matin de 7h30 à 8h30, Mme Malet assurera la mise en place de la salle, de 11h30 à 12h00, pour le repas, ainsi que le rangement après le repas, de 13h30 à 14h30. Mme Masseur Aurélie assurera le service du midi et la garderie du soir.

#### **Panneau directionnel « Chaumont » et « Jarzé », Place du Mail :**

Il a été décidé que ces deux panneaux de signalisation seront remplacés, des devis vont être demandés à plusieurs fournisseurs.

#### **City stade :**

Un responsable de la société Camma, ayant installé initialement cet équipement, est venu le 15 juillet constater les fissures sur les panneaux de basket. Mr BROSSARD et Mme Garanger Riverie, présents lors de cette visite, lui ont rappelé que la garantie figurant sur les documents contractuels était de 5 ans. Cependant, le représentant de la société a précisé qu'il y avait une erreur sur la durée mentionnée et a proposé de les changer en faisant une remise exceptionnelle, la totalité de ces remplacements s'élève à 1 008 € TTC. Il a indiqué aussi que le gazon devait être remis en état, et que cette intervention devait être réalisée environ tous les deux ans, le montant de ces travaux s'élève à 1 356 € TTC. Ces travaux pour l'entretien du sol sont mis en attente pour le moment.

Mr Lalande va reprendre contact téléphoniquement avec Mr Maudet, dirigeant de l'entreprise Camma, afin d'éclaircir ce problème de durée de garantie. D'autre part, le service protection juridique de Groupama, où est assuré le City stade, a été contacté à ce sujet. Il convient donc d'attendre le contact de Monsieur Lalande, faute de quoi, ce dossier sera confié à Groupama pour l'envoi d'un courrier recommandé.

Mr le Maire précise que le City Stade, doit rester fermé, pour l'instant.

#### Intra Muros :

La CCALS, en septembre va adhérer ou pas à cette application. Dans le cas d'une adhésion, tous les contrats Intra Muros avec les communes de la CCALS seront résiliés d'office. Dans l'autre cas, la commune devra s'acquitter jusqu'en mars 2022 des cotisations.

#### Boite à lettres de la Poste :

La boite à lettres de la Poste est cassée depuis la semaine dernière. Le facteur l'a signalé à La Poste. Des administrés commencent à se plaindre. Mr le Maire s'occupe d'envoyer un courrier aux services de la Poste afin de procéder à la réparation ou au changement de celle-ci.

Mr Choynet demande pourquoi les poteaux de l'ancien stade ne sont toujours pas déposés (intervention normalement prévue initialement entre le 6/07/20 et le 10/07/20), Mme Garanger Riverie lui précise qu'elle va reprendre contact avec l'entreprise Cegelec, afin de connaître les raisons de ce retard et la date définitive d'intervention.

#### Renouvellement des formations PSC1 :

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Maine et Loire, propose un tarif de 30 € par formation. Les conseillers précisent que quatre agents, vont être inscrits à cette formation. Mr Mabit sera lui inscrit à la formation initiale.

Le Pôle Sage Authion, dans un mail du 17/7/20 demande le nom d'un conseiller, intéressé par la compétence GEMAPI, Mr Lalande est désigné. La CCALS sera informée.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Ainsi ont délibéré, les membres présents.